



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau sur le budget tenue dans la salle Jean-Després de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 9 décembre 2014 à 19 h à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Josée Lacasse, Mike Duggan, Richard M. Bégin, Maxime Tremblay, Jocelyn Blondin, Mireille Apollon, Louise Boudrias, Denise Laferrière, Cédric Tessier, Denis Tassé, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Sylvie Goneau, Stéphane Lauzon, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>e</sup> Sandra Stéphanie Clavet, greffier adjoint.

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

**CM-2014-887**      **SUSPENSION DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MAXIME PEDNEAUD-JOBIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS TASSÉ**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte de suspendre la présente séance.

Adoptée

**CM-2014-888**      **REPRISE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CÉDRIC TESSIER  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME TREMBLAY**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte de reprendre la présente séance.

Adoptée

**CM-2014-889**      **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS TASSÉ  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARTIN LAJEUNESSE**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance, comme soumis.

Adoptée

**CM-2014-890**      **RÈGLEMENT NUMÉRO 764-2014 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION ET LE  
PRÉLÈVEMENT DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET DES  
AUTRES COMPENSATIONS POUR LE BUDGET DE L'ANNÉE 2015**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 764-2014 a été remis aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, et ce, en conformité avec les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STÉPHANE LAUZON**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2014-1450 du 9 décembre 2014, ce conseil adopte le Règlement numéro 764-2014 décrétant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et des autres compensations pour le budget de l'année 2015.

Adoptée

CM-2014-891

**RÈGLEMENT NUMÉRO 61-24-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 61-2006 DANS LE BUT DE RÉVISER LES TARIFS ÉTABLIS CONCERNANT DES BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 61-24-2014 a été remis aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, et ce, en conformité avec les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES CARPENTIER  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARTIN LAJEUNESSE**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2014-1451 du 9 décembre 2014, ce conseil adopte le Règlement numéro 61-24-2014 modifiant le règlement numéro 61-2006 dans le but de réviser les tarifs établis concernant des biens, services ou activités offerts par la Ville de Gatineau.

Monsieur le président demande le vote sur la résolution principale.

**POUR**

M<sup>me</sup> Josée Lacasse  
M. Mike Duggan  
M. Richard M. Bégin  
M. Maxime Tremblay  
M. Jocelyn Blondin  
M<sup>me</sup> Mireille Apollon  
M<sup>me</sup> Louise Boudrias  
M. Cédric Tessier  
M. Denis Tassé  
M<sup>me</sup> Myriam Nadeau  
M. Gilles Carpentier  
M<sup>me</sup> Sylvie Goneau  
M. Stéphane Lauzon  
M. Jean Lessard  
M. Marc Carrière  
M. Martin Lajeunesse  
M. Daniel Champagne  
M. le maire Maxime Pedneaud-Jobin

**CONTRE**

M<sup>me</sup> Denise Laferrière

Monsieur le président déclare la résolution principale adoptée.

Adoptée sur division

**CM-2014-892**      **RÈGLEMENT NUMÉRO 501-32-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 501-2005 DANS LE BUT D'AJUSTER LES TARIFS D'HONORAIRES POUR L'ANNÉE 2015**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 501-32-2014 a été remis aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, et ce, en conformité avec les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD M. BÉGIN  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE GONEAU**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2014-1452 du 9 décembre 2014, ce conseil adopte le Règlement numéro 501-32-2014 modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 501-2005 dans le but d'ajuster les tarifs d'honoraires pour l'année 2015.

Adoptée

**CM-2014-893**      **RÈGLEMENT NUMÉRO 765-2014 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION VISANT À PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION DOMICILIAIRE DANS LA PARTIE DE SON CENTRE-VILLE IDENTIFIÉE L'ÎLE DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 765-2014 a été remis aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, et ce, en conformité avec les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD M. BÉGIN  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2014-1453 du 9 décembre 2014, ce conseil adopte le Règlement numéro 765-2014 décrétant un programme de revitalisation visant à promouvoir la construction domiciliaire dans la partie de son centre-ville identifiée l'Île de Hull.

Adoptée

**CM-2014-894**      **RÈGLEMENT NUMÉRO 607-4-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 607-2008 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES POUR CERTAINES ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE BUT DE PROLONGER SA VALIDITÉ POUR UNE PÉRIODE SUPPLÉMENTAIRE DE SIX MOIS ET DE SUPPRIMER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AU DÉPÔT D'UNE DEMANDE**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 607-4-2014 a été remis aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, et ce, en conformité avec les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES CARPENTIER  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2014-1454 du 9 décembre 2014, ce conseil adopte le Règlement numéro 607-4-2014 modifiant le Règlement numéro 607-2008 décrétant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises sur le territoire de la ville de Gatineau dans le but de prolonger sa validité pour une période supplémentaire de six mois et de supprimer certaines dispositions relatives au dépôt d'une demande.

Adoptée

CM-2014-895

**RÈGLEMENT NUMÉRO 605-2-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 605-2008 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION VISANT À PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DE BÂTIMENTS DEVANT ABRITER DES ENTREPRISES EN INFORMATIQUE AU CENTRE-VILLE DE GATINEAU DANS LE BUT DE PROLONGER SON APPLICATION POUR UNE PÉRIODE SUPPLÉMENTAIRE DE SIX MOIS**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 605-2-2014 a été remis aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, et ce, en conformité avec les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE BOUDRIAS**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2014-1455 du 9 décembre 2014, ce conseil adopte le Règlement numéro 605-2-2014 modifiant le Règlement numéro 605-2008 décrétant un programme de revitalisation visant à promouvoir la construction et la rénovation de bâtiments devant abriter des entreprises en informatique au centre-ville de Gatineau dans le but de prolonger son application pour une période supplémentaire de six mois.

Monsieur le président demande le vote sur la résolution principale.

**POUR**

M<sup>me</sup> Josée Lacasse  
M. Mike Duggan  
M. Richard M. Bégin  
M. Maxime Tremblay  
M. Jocelyn Blondin  
M<sup>me</sup> Mireille Apollon  
M<sup>me</sup> Louise Boudrias  
M<sup>me</sup> Denise Laferrière  
M. Cédric Tessier  
M. Denis Tassé  
M<sup>me</sup> Myriam Nadeau  
M. Gilles Carpentier  
M. Stéphane Lauzon  
M. Jean Lessard  
M. Marc Carrière  
M. Martin Lajeunesse  
M. Daniel Champagne  
M. le maire Maxime Pedneaud-Jobin

**CONTRE**

M<sup>me</sup> Sylvie Goneau

Monsieur le président déclare la résolution principale adoptée.

Adoptée sur division

**CM-2014-896**      **ADOPTION DU BUDGET 2015 ÉTABLISSANT LES REVENUS ET DÉPENSES À 546 631 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité exécutif et ce conseil ont procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2015 :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS TASSÉ  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2014-1456 du 9 décembre 2014, ce conseil adopte le budget pour l'année commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et se terminant le 31 décembre 2015, établissant les revenus et les dépenses pour la période au montant de 546 631 000 \$.

Adoptée

**CM-2014-897**      **ADOPTION DU PLAN D'INVESTISSEMENTS DE LA VILLE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité exécutif, le Comité des immobilisations et du budget et ce conseil proposent que tous les projets d'infrastructures soient regroupés en un seul document, soit « le plan d'investissements »;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité exécutif, le Comité des immobilisations et du budget et ce conseil ont procédé à l'étude du plan d'investissements lors de l'étude du budget du 10 au 13 novembre 2014 :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME TREMBLAY  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS TASSÉ**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2014-1457 du 9 décembre 2014, ce conseil accepte le plan d'investissements suivant :

**1- Volet Maintien des infrastructures qui fait partie intégrante de la présente résolution pour un montant total de 382 958 000 \$, de 2015 à 2017 :**

L'année 2015 se résume comme suit :

	Exprimé en milliers de dollars
Réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout	51 130 \$
Réfection du réseau routier	33 670 \$
Usines et postes de pompage	32 000 \$
Radiocommunication	17 300 \$
Remplacement de véhicules et machinerie	7 200 \$
Édifices municipaux	6 400 \$
Plan directeur informatique	4 300 \$
Desserte du nouveau garage de la STO	3 000 \$
Réfection et développement des sentiers récréatifs	2 160 \$
Plan quadriennal des parcs	2 100 \$
Fonds du logement social – Accès-Logis	2 063 \$
Programme de revitalisation des vieux quartiers	1 200 \$
Honoraires et autres travaux	8 701 \$
<b>Total</b>	<b>171 224 \$</b>

Les sources de financement projetées pour l'année 2015 se résument comme suit :

	Exprimé en milliers de dollars
Règlements d'emprunts	54 237 \$
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités et Fonds chantiers Canada-Québec	47 570 \$
Paiements comptants	33 497 \$
Taxe sur l'essence	15 243 \$
Fonds dédié aux infrastructures	15 200 \$
Fonds de roulement	5 227 \$
Fonds de parcs	250 \$
<b>Total</b>	<b>171 224 \$</b>

Le trésorier est autorisé à puiser les sommes nécessaires aux différents fonds énumérés et selon le maximum prévu au tableau de financement ci-haut.

Les emprunts au fonds de roulement sont remboursables sur une période de trois ans, et ce, débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Pour donner suite à l'exercice de repriorisation des projets recommandés par ce conseil lors de la tournée des caucus, le trésorier est autorisé à récupérer les sommes dégagées pour compléter le financement du plan d'investissements 2015, et d'effectuer les écritures comptables pour donner suite.

Pour les règlements d'emprunts et les différents programmes de subventions, les projets seront présentés au conseil pour approbation.

## 2- Volet Projets de développement

Le total des projets au montant de 67 M\$ ainsi que les modalités de gestion qui s'y rattachent pour les années 2015 à 2018 se résume comme suit :

<b>1</b>	<b>Création d'une enveloppe pour opportunités futures pour d'autres projets de développement</b>	<b>3 M\$</b>
----------	--	--------------

<b>2</b>	<b>PPU – Centre-ville (investissements de 32 M\$ sur 4 ans)</b>	<b>32 M\$</b>
----------	---	---------------

2 A)	Faire un emprunt de 25 M\$ (remboursement annuel de 2 M\$) et allouer une enveloppe de 7 M\$ sur 4 ans pour des investissements totaux de 32 M\$ (soit l'équivalent de 8 M\$ par année).
2 B)	Le service de dette de 2 M\$ provenant de l'emprunt de 25 M\$ vient réduire l'enveloppe récurrente prévue de 13 M\$ à 11 M\$ à partir de 2017 pour les projets de développement.
2 C)	Le Service d'urbanisme et du développement durable est mandaté de déposer un plan d'intervention (vision 2025) sur 10 ans au printemps 2015 pour le centre-ville <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ En priorisant les deux secteurs suivants dans les 4 premières années du plan avec l'enveloppe allouée : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Secteur du Ruisseau de la Brasserie</li> <li>▪ Aubry / Laval – Secteur d'ambiance</li> </ul> </li> </ul>

<b>3</b>	<b>Déploiement des bibliothèques</b>	<b>21,9 M\$</b>
----------	--------------------------------------	-----------------

3 A)	Enveloppe budgétaire de 21,9 M\$ permettant la réalisation d'une phase 1 du plan de déploiement des bibliothèques selon l'ordre de priorité suivante : 1. Plateau 2. Lucy-Faris, Guy-Sanche
3 B)	Toute subvention est versée dans l'enveloppe pour le déploiement des bibliothèques.
3 C)	Le Service des arts, culture et lettres est mandaté de déposer un plan d'intervention pour cette phase 1 au printemps 2015.

<b>4</b>	<b>Centre culturel – Bibliothèque centrale</b>	<b>-----</b>
----------	--	--------------

4 A)	Dans les 3 prochaines années, le Service des arts, culture et lettres est mandaté à préparer, en relation avec le plan de déploiement du réseau des bibliothèques, le dossier pour une réalisation dans un prochain mandat comprenant notamment : le concept, le choix du site, les partenaires, un plan de financement et autres éléments pertinents.
------	--

<b>5</b>	<b>Autres projets de développement</b>	<b>10,1 M\$</b>
----------	--	-----------------

	<b>Montants en milliers de dollars</b>
Rénover le parc des Cèdres	5 400 \$
Rapides Deschênes – Protection patrimoniale	45 \$
Lac Beauchamp – Oxygénation	40 \$
Revitalisation urbaine du vieux centre-ville – Notre-Dame, secteur de Gatineau	845 \$
Revitalisation urbaine du vieux centre-ville – Secteur d'Aylmer	230 \$
Revitalisation urbaine du vieux centre-ville – Secteurs de BMA	185 \$
Piste cyclable entre Masson et Buckingham, le long de la rivière	2 000 \$
Vélo utilitaire	1 000 \$
Raccordement liens – pistes signalisation	355 \$
<b>Total</b>	<b>10 100 \$</b>

	<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>67 M \$</b>
--	---------------------	----------------

<b>6</b>	<b>AUTRES MODALITÉS DE GESTION</b>
----------	------------------------------------

6 A)	Advenant une révision à la hausse des estimés d'avant-projet, le projet concerné doit être révisé.
6 B)	Ne pas avoir recours à une taxe dédiée pour les projets de développement.
6 C)	Les coûts d'opérations reliés aux projets sont financés par le « thermomètre des bonifications » de 1 M\$.

Le financement de ces projets proviendra des surplus nets annuels, des taxes foncières provenant du PPU centre-ville et d'un règlement d'emprunt de 25 M \$ pour accélérer les investissements au centre-ville. Tous ces projets seront présentés au conseil pour approbation.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2014.

Monsieur le président demande le vote sur la résolution principale.

**POUR**

**CONTRE**

M<sup>me</sup> Josée Lacasse  
 M. Mike Duggan  
 M. Richard M. Bégin  
 M. Maxime Tremblay  
 M. Jocelyn Blondin  
 M<sup>me</sup> Mireille Apollon  
 M<sup>me</sup> Louise Boudrias  
 M<sup>me</sup> Denise Laferrière  
 M. Cédric Tessier  
 M. Denis Tassé  
 M<sup>me</sup> Myriam Nadeau  
 M. Gilles Carpentier  
 M<sup>me</sup> Sylvie Goneau  
 M. Jean Lessard  
 M. Marc Carrière  
 M. Martin Lajeunesse  
 M. Daniel Champagne  
 M. le maire Maxime Pedneaud-Jobin

M. Stéphane Lauzon

Monsieur le président déclare la résolution principale adoptée.

Adoptée sur division

CM-2014-898

**ADOPTION DU BUDGET 2015 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2015-2016-2017 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil a procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2015 et du programme triennal d'immobilisations 2015, 2016 et 2017 de la Société de transport de l'Outaouais;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société de transport de l'Outaouais a adopté son budget et a approuvé son programme triennal d'immobilisations le 30 octobre 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, conformément aux articles 116 et 134 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, doit approuver le budget et le programme triennal d'immobilisations de la Société de transport de l'Outaouais :



**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES CARPENTIER  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2014-1458 du 9 décembre 2014, ce conseil approuve :

- le budget 2015 de la Société de transport de l'Outaouais représentant une quote-part pour la Ville de Gatineau au montant de 54 300 000 \$ sur un budget total de 133 600 000 \$;
- le programme triennal d'immobilisations de la Société de transport de l'Outaouais pour les années 2015-2016-2017.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2014.

Adoptée

**CM-2014-899**

**ADOPTION DU BUDGET 2015 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE  
GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Office municipal d'habitation de Gatineau a adopté son budget 2015 en date du 24 novembre 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Office municipal d'habitation de Gatineau a déposé à la Ville de Gatineau son budget pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015, y compris celui du programme de supplément au loyer;

**CONSIDÉRANT QUE** ce budget doit être approuvé par la Ville de Gatineau avant d'être acheminé et approuvé par la Société d'habitation du Québec :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MYRIAM NADEAU  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE BOUDRIAS**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2014-1459 du 9 décembre 2014, ce conseil accepte le budget de l'Office municipal d'habitation de Gatineau pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 comme déposé et prévoyant un déficit d'opérations de 8 951 354 \$ et un déficit pour le programme de supplément au loyer de 4 085 308 \$.

La contribution de la Ville de Gatineau aux déficits de l'Office municipal d'habitation de Gatineau est évaluée à 1 380 166 \$, soit 895 135 \$ pour le déficit d'opérations de l'organisme, 408 531 \$ pour le programme de supplément au loyer et 76 500 \$ pour le service de référence d'aide au logement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-52100-962 – Office municipal d'habitation.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2014.

Adoptée

**CM-2014-900**      **VERSEMENT D'UNE SUBVENTION - CORPORATION DE L'AÉROPORT EXÉCUTIF DE GATINEAU-OTTAWA**

**CONSIDÉRANT QUE** le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la Corporation de l'aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation de l'aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa devait soumettre un plan de révision des dépenses au plus tard le 31 octobre 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** pour faire suite au dépôt du plan de révision des dépenses, une subvention de 327 000 \$ est nécessaire pour l'année 2015 :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN LESSARD  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE LACASSE**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2014-1460 du 9 décembre 2014, ce conseil autorise le trésorier à verser une somme de 327 000 \$ à titre de subvention à la Corporation de l'aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa pour l'exercice financier 2015.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-37200-952 – Subventions - Organismes municipaux.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2014.

Adoptée

**CM-2014-901**      **PLAN QUADRIENNAL DES PARCS ET DES INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET COMMUNAUTAIRES 2015-2018**

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil, en vertu de sa résolution numéro CM-2012-969 du 25 septembre 2012, adoptait un plan directeur des infrastructures récréatives, sportives et communautaires qui se veut un outil de planification et de vision pour les dix prochaines années et qui permettra à la Ville de répondre aux besoins de sa population, selon les ressources disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan quadriennal 2015–2018 respecte les paramètres du plan directeur des infrastructures récréatives, sportives et communautaires en plus d'avoir fait l'objet de consultations avec les autres services municipaux, les centres de services et les caucus des élus de chaque secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan proposé respecte les contraintes budgétaires émises par le Service des finances, notamment une réduction de 1 000 000 \$ pour l'année 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés procèdera à une validation des besoins et des priorités après deux ans et présentera cette réactualisation au conseil municipal :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STÉPHANE LAUZON  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARC CARRIÈRE**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2014-1461 du 9 décembre 2014, ce conseil approuve le plan quadriennal pour les années 2015-2018, comme présenté pour adoption dans le cadre du budget 2015.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2014.

Adoptée

CM-2014-902

**MODIFICATION À LA POLITIQUE DE RÉPARTITION DU FINANCEMENT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE PAVAGE PAR SECTEURS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Politique de répartition du financement des travaux d'infrastructures de pavage par secteurs a été adoptée par la résolution numéro CM-2011-848 du 11 octobre 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** cette Politique est valide du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** cette Politique est la dernière à être basée sur une répartition sectorielle :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JOCELYN BLONDIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS TASSÉ**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2014-1462 du 9 décembre 2014, ce conseil modifie la date de fin de la Politique de répartition du financement des travaux d'infrastructures de pavage par secteurs au 31 décembre 2015 plutôt qu'au 31 décembre 2016.

Adoptée

CM-2014-903

**METTRE FIN AU PROGRAMME ACTUEL DE PAVAGE DES CHEMINS EN GRAVIER**

**CONSIDÉRANT QUE** le programme actuel, en vigueur depuis 2003, consiste à paver les chemins en gravier;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville veut optimiser les investissements annuels sur son réseau de chemin en gravier;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de mettre fin au pavage des chemins en gravier et allouer ces sommes pour maintenir l'ensemble du réseau des chemins en gravier en meilleur état;

**CONSIDÉRANT QU'**il reste des tronçons en cours de réalisation, soit : le chemin Baillie, entre Klock et Daly, le chemin du Rang VI (1,2 km) et le chemin Léo-Leblanc (565 m);

**CONSIDÉRANT QUE** pour finaliser le tronçon du chemin Baillie, entre Klock et Daly, un montant de 250 000 \$ de l'enveloppe prévue en 2016 devra être devancé en 2015 :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD M. BÉGIN  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2014-1463 du 9 décembre 2014, ce conseil :

- met fin au programme actuel de pavage des chemins en gravier pour tous les secteurs de la ville dès 2015, à l'exception des tronçons déjà en cours de réalisation;
- autorise le trésorier à devancer la somme de 250 000 \$ prévue à même l'enveloppe de 2016 pour réaliser le chemin Baillie en 2015.

Le Service des infrastructures déposera au conseil un plan d'intervention pour l'amélioration des routes en gravier en 2015.

Adoptée

**CM-2014-904**      **AUTORISATION DE PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CÉDRIC TESSIER  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARTIN LAJEUNESSE**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2014-1464 du 9 décembre 2014, ce conseil accepte qu'un document explicatif du budget soit distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité, conformément aux dispositions de l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes.

Adoptée

**CM-2014-905**      **PLAN D'ACTION TRIENNAL 2014-2016 SUR L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale rend obligatoire l'adoption d'un plan d'action annuel pour l'intégration des personnes handicapées;

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil, en vertu de sa résolution numéro CM-2014-314 du 15 avril 2014, a adopté un plan d'action triennal 2014-2016 et a affecté un montant de 93 900 \$ pour l'exercice financier 2014 :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE BOUDRIAS**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2014-1465 du 9 décembre 2014, ce conseil autorise le trésorier à prévoir un budget de 93 900 \$ pour l'année 2015 afin de réaliser le plan d'action 2015 pour l'intégration des personnes handicapées.

Adoptée

**CM-2014-906**      **POLITIQUE CULTURELLE - PRIORITÉS D'ACTION 2015 - 20 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil, en vertu de sa résolution numéro CM-2003-1282 du 2 décembre 2003, adoptait la Politique culturelle de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil, en vertu de sa résolution numéro CM-2012-168 du 21 février 2012, adoptait les priorités d'action pour les années 2012 à 2016 de la Politique culturelle;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la rencontre sur le budget 2015, tenue le 13 novembre 2014, le comité autorisait le trésorier à prévoir un budget additionnel de 20 000 \$ (augmentation du budget de 691 500 \$ à 711 500 \$) pour l'année 2015 afin de bonifier le soutien aux organismes culturels et les artistes locaux professionnels dans le cadre des priorités d'actions de la Politique culturelle :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE APOLLON  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CÉDRIC TESSIER**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2014-1466 du 9 décembre 2014, ce conseil autorise le trésorier à prévoir un budget additionnel de 20 000 \$ (augmentation du budget de 691 500 \$ à 711 500 \$) pour l'année 2015 afin de bonifier le soutien aux organismes culturels et les artistes professionnels locaux dans le cadre des priorités d'actions de la Politique culturelle.

Adoptée

CM-2014-907

**ADOPTION DU BUDGET DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE POUR L'AN 2 DU PLAN D'ACTION 2014-2018**

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil, en vertu de sa résolution numéro CM-2008-1178 du 18 novembre 2008, adoptait la Politique environnementale de la Ville de Gatineau sous le thème : « Une ville verte à portée de la main! »;

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil a adopté en 2009 : « Un plan stratégique renouvelé dans une logique de développement durable »;

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil a adopté en 2013 le schéma d'aménagement et de développement révisé : Aménageons le futur!;

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil, en vertu de sa résolution numéro CM-2014-307 du 15 avril 2014, a adopté le plan d'action 2014-2018 de la Politique environnementale :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MIKE DUGGAN**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2014-1467 du 9 décembre 2014, ce conseil autorise le trésorier à prévoir un budget de 295 000 \$ pour l'année 2015 afin de réaliser le plan d'action de la Politique environnementale.

Adoptée

CM-2014-908

**PLAN D'ACTION QUADRIENNAL 2013-2016 DE GATINEAU, MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, en vertu de la résolution numéro CM-2009-849 du 25 août 2009, s'est engagée dans la démarche Municipalité amie des aînés en 2009;

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil, en vertu de sa résolution numéro CM-2013-331 du 16 avril 2013, a adopté un plan d'action quadriennal 2013-2016 Municipalité amie des aînés;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a obtenu sa reconnaissance Municipalité amie des aînés, de la part du ministère de la Santé et des services sociaux du Québec, en octobre 2013, et ce, pour la durée de son plan d'action :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD M. BÉGIN  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE BOUDRIAS**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2014-1468 du 9 décembre 2014, ce conseil autorise le trésorier à prévoir un budget de 100 000 \$ pour l'année 2015 afin de réaliser le plan d'action 2015 de Gatineau, Municipalité amie des aînés.

Adoptée

CM-2014-909

**ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2015 - PROGRAMME DE LUTTE DE L'HERBE À POUX**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité plénier a accepté, par sa recommandation CP-SLSDC-2010-72 du 26 octobre 2010, de poursuivre, pour les trois prochaines années, le programme d'éradication de l'herbe à poux avec une évaluation du programme en 2013 afin de faire un bilan des actions réalisées et des résultats obtenus;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats du programme 2011-2013 démontrent qu'il est possible de lutter contre l'herbe à poux par la sensibilisation et des mesures de contrôle appropriées;

**CONSIDÉRANT QUE** par le plan d'action 2014-2018 de la Politique environnementale, la Ville s'est engagée à adopter les moyens de contrôle pour lutter contre l'herbe à poux et revoir les façons de faire à l'interne;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres de la Commission consultative sur l'environnement et le développement durable recommandent au conseil d'octroyer un budget total de 60 000 \$ en 2014 et en 2015, et de 50 000 \$ en 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission Gatineau, Ville en santé recommande l'option B et l'ajout du projet pilote pour un montant total de 60 000 \$ pour 2014. Cependant, étant donné la responsabilité partagée de ce projet, le montant additionnel de 10 000 \$ devra être assumé par un partenaire;

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil, en vertu de sa résolution numéro CM-2014-395 du 13 mai 2014, a accepté de revoir nos façons de faire pour les prochaines années et que la somme de 50 000 \$ avait été accordée pour maintenir un minimum d'intervention en 2014 :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CÉDRIC TESSIER**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2014-1469 du 9 décembre 2014, ce conseil autorise le trésorier à prévoir un budget de 50 000 \$ pour l'année 2015 afin de mettre en œuvre le plan d'éradication de l'herbe à poux.

Adoptée

CM-2014-910

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Culture et des Communications du Québec offre un programme d'aide aux immobilisations;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des arts, de la culture et des lettres désire bénéficier de ce programme d'aide pour la bibliothèque municipale, composée de dix bibliothèques réparties sur le territoire de la ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a pas eu d'investissement dans la bibliothèque municipale depuis plus de 10 ans et que les bibliothèques de Gatineau sont vétustes;

**CONSIDÉRANT QUE** les bibliothèques de Gatineau ont un manque criant d'espace;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a un rattrapage nécessaire à faire afin d'offrir des bibliothèques de qualité aux citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la rencontre de travail sur le budget 2015, tenue le 12 novembre 2014, la phase I du plan de déploiement des bibliothèques et représentant un investissement de 21,9 M\$ est acceptée à la majorité;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la rencontre de travail sur le budget 2015, tenue le 12 novembre 2014, le mandat est donné à l'administration afin que soit mesuré l'impact de l'ouverture de la bibliothèque du Plateau sur la bibliothèque Lucy-Faris et que l'ordre de priorité des bibliothèques Lucy-Faris et Guy-Sanche soient au même rang (phase I);

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des arts, de la culture et des lettres s'engage à venir préciser au printemps 2015 le plan de d'action pour réaliser la phase I du plan de déploiement de la bibliothèque avec une analyse exhaustive des coûts :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE APOLLON  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE BOUDRIAS**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2014-1470 du 9 décembre 2014, ce conseil :

- autorise le Service des arts, de la culture et des lettres à faire une demande d'aide financière de 9 538 600 \$ auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations;
- autorise le trésorier à virer au budget du Service des arts, de la culture et des lettres, toute subvention reçue dans le cadre de ce programme en excédent de la somme prévue au budget;
- mandate le directeur du Service des arts, de la culture et des lettres ou son représentant à représenter la Ville de Gatineau dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations.

Adoptée

**CM-2014-911**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES CARPENTIER  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STÉPHANE LAUZON**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte de lever la séance à 20 h 23.

Adoptée

---

**DANIEL CHAMPAGNE**  
Conseiller et président  
Conseil municipal

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier